

HONORAIRES TTC* SUR PRESTATIONS CONCERNANT L'IMMOBILIER D'HABITATION ET COMMERCIAL

Le 25 Novembre 2016

TRANSACTIONS IMMOBILIER D'HABITATION

• De 1 € à 75 000 €	6 500 €
• De 75 001 € à 120 000 €	8 500 €
• De 120 001 € à 152 500 €	10 500 €
• De 152 501 € à 250 000 €	12 500 €
• A partir de 251 000 €	4,95%

TRANSACTIONS IMMOBILIER COMMERCIAL ET ASSIMILÉ

• Jusqu'à 185 000 €	18 500 €
• A partir de 185 001 €	10%

AUTRES TRANSACTIONS

• Viager sur la valeur vénale du bien (minimum forfaitaire de 15 000 €)	7,5%
• Honoraires sur terrain à bâtir et division	10%
• Division et mise en copropriété	10%
• Opération d'ensemble, de restructuration etc.	Forfait

LOCATIONS VIDES et MEUBLÉES

• Honoraires de location**	<i>quote-part bailleur : 12 €/m²</i> <i>quote-part locataire : 12 €/m²</i>
• Honoraires d'intermédiation à la charge exclusive du bailleur	Offert

LOCATION DE FONDS DE COMMERCE-BUREAU-LOCAUX DIVERS

• Une fois le loyer annuel hors charges avec un minimum de	12 500 €
--	----------

RÉDACTION D'ACTE

• Compromis ou de promesse de vente	Offert
• Estimation	Offert
• Bail locatif	Compris

ÉTATS DES LIEUX

• Entrée appartement ou maison**	<i>quote-part bailleur : 3 €/m²</i> <i>quote-part locataire : 3 €/m²</i>
• Sortie appartement ou maison**	<i>quote-part bailleur : 3 €/m²</i> <i>quote-part locataire : 3 €/m²</i>

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité..) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

* TVA de 20% comprise

** Selon la loi ALUR 50% à la charge du locataire, 50% à la charge du bailleur